CCE – 018M
C.P. – Livres
neufs imprimés
et numériques

Le prix unique du livre – leçons à tirer de l'expérience dans différents pays européens

Ejan Mackaay

Rapport de projet
Project report

Montréal
Août 2013

© 2013 Ejan Mackaay. Tous droits réservés. *All rights reserved*. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.
Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.

CIRANO
Allier savoir et décision

Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

CIRANO

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO

Partenaire majeur

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Partenaires corporatifs

Autorité des marchés financiers
Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Scotia
Bell Canada
BMO Groupe financier
Caisse de dépôt et placement du Québec
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Financière Sun Life, Québec
Gaz Métro
Hydro-Québec
Industrie Canada

Investissements PSP
Ministère des Finances du Québec
Power Corporation du Canada
Rio Tinto Alcan
State Street Global Advisors
Transat A.T.
Ville de Montréal

Partenaires universitaires

École de technologie supérieure (ÉTS)
École Polytechnique de Montréal
HEC Montréal
Institut national de la recherche scientifique (INRS)McGill University
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.

Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie
Québec

Le prix unique du livre – leçons à tirer de l'expérience dans différents pays européens[1]

Ejan Mackaay[2]

Résumé

Cette étude vise à examiner les enjeux et les effets prévisibles d'une politique de prix unique du livre au Québec, à la lumière de l'expérience vécue dans plusieurs pays européens.

La protection du livre en tant que véhicule de la culture vise la stimulation d'une culture de lecture. Elle doit englober les nouvelles façons de produire et de distribuer des contenus à lire que les consommateurs traitent comme des substituts au livre. La protection d'une culture de lecture s'articule en cinq objectifs plus précis : la diversité, la diffusion territoriale, le prix abordable, le conseil au lecteur et la participation du public.

Le marché du livre, comme d'autres industries, vit actuellement une vague d'innovations visant la réduction des coûts par la recherche des rendements d'échelle et des avances techniques. La vague d'innovations et la concurrence qui s'ensuit ébranlent notamment les librairies indépendantes, dont le nombre se rétrécit. Tout un train de mesures pour stimuler une culture de lecture sont déjà déployées au Québec : subventions aux éditeurs et aux auteurs; prix littéraires pour les auteurs; subventions aux librairies et aux bibliothèques; politiques d'achat orientées vers des librairies agréées pour les bibliothèques publiques, les écoles et les agences publiques; réduction ou suppression de la taxe de vente sur les livres. La politique de prix unique du livre s'ajouterait à celles-ci.

L'expérience dans différents pays européens pratiquant le prix unique du livre montre que le nombre de librairies indépendantes est certes plus grand dans les

[1] Mes remerciements à Abraham Hollander, de Cirano, pour l'aide apportée dans cette étude.
[2] Fellow, Cirano, Professeur émérite, Université de Montréal.

pays pratiquant le prix unique du livre que dans ceux sans contrôle, mais que, même dans le premier groupe, les librairies indépendantes sont en crise. Les sommes que les consommateurs dans les pays connaissant le contrôle du prix consacrent à l'achat de livres ne sont pas plus élevées que dans les pays sans contrôle. Le prix plus élevé du livre qu'entraine cette politique aurait le potentiel de procurer aux libraires indépendants de plus amples revenus leur permettant d'assurer un large assortiment de livres, mais rien ne garantit que, dans les faits, cette marge sera suffisante ni qu'elle sera nécessairement utilisée à cette fin. La politique du prix réussit au mieux à ralentir le déclin de la librairie indépendante traditionnelle, non à l'arrêter, voire à le renverser. Les librairies indépendantes qui réussissent le mieux actuellement ont changé leur plan d'affaires, en y intégrant d'autres activités, en s'associant à d'autres ou en y intégrant l'internet.

Le prix unique plus élevé a toutefois pour effet immédiat de réduire l'intérêt des lecteurs potentiels, notamment les débutants et les lecteurs occasionnels, pour la lecture face à d'autres moyens de divertissement et d'information. De plus, en réduisant la concurrence, il ralentit l'innovation. L'expérience européenne montre pourtant que les innovations peuvent faciliter l'accès au livre, même celui qui se vend moins bien, au renseignement sur le livre et aux contenus numériques, tous des moyens de promouvoir une culture de lecture. L'expérience britannique montre que l'abolition du contrôle du prix du livre n'a pas conduit à un rétrécissement du nombre de nouveaux titres publiés annuellement, mais, au contraire, à sa croissance.

Si le Québec voulait s'inspirer en cette matière de l'expérience vécue en Europe, il aurait intérêt à s'aligner sur les pays dont les caractéristiques ressemblent aux siennes : la Belgique et la Suisse, comme petits pays partageant une grande culture avec de gros voisins; les pays scandinaves, la Finlande, la Suède et la Norvège, qui doivent faire face aux grandes distances en diffusant leurs valeurs culturelles au sein de petites populations dispersées. De ces cinq pays, quatre ne connaissent pas de contrôle du prix pour la protection du livre; seule la Norvège en connaît, par accord sectoriel.

Ce texte indique les enjeux d'une politique proposée du prix unique du livre. Aux politiciens de décider comment les enjeux doivent être pesés et la décision prise.

Sommaire

Résumé 3
Sommaire 5
Bref rappel historique du contrôle du prix du livre en Europe 7
Les visées d'une politique de prix unique 9
Les effets prévus du prix unique 11
Ce qu'on observe 15
La place de la librairie indépendante 15
La « subvention croisée » 16
La librairie en ligne 16
L'offre de nouveaux titres 17
Le prix du livre 18
Le livre numérique 19
Conclusion 20
Bibliographie 22

Une politique de prix balisé de livres neufs, comme il en est proposé au Québec sous le nom de « prix unique du livre », fait partie d'un éventail de mesures préconisées pour protéger le livre comme bien culturel. L'argument sous-jacent est que le livre n'est pas un bien comme les autres, qu'une économie de marché ouverte tendrait à en appauvrir l'offre de manière inacceptable et qu'une intervention dans les prix peut éviter ce résultat indésirable. Des politiques de contrôle du prix du livre, sous forme d'accords sectoriels ou de législation, ont été pratiquées dans bon nombre de pays européens et continuent à l'être dans plusieurs d'entre eux. Jusqu'à tout récemment, on n'en trouvait pas en dehors de l'Europe.

En Europe, l'unanimité n'est plus faite sur l'à-propos d'une politique de contrôle du prix du livre. Bon nombre d'études de la question y ont été faites. Dans ce qui suit, il convient, dans un premier temps, de rappeler brièvement l'historique du « prix unique » du livre en Europe. L'expérience des pays européens peut apporter des leçons utiles aux Québécois en ce que certains, comme la Finlande, la Suède et la Norvège, connaissent, comme le Québec, la dispersion de la population sur de vastes territoires et que d'autres, dont la Belgique et la Suisse, constituent de petites communautés ayant une ou plusieurs langues communes avec des voisins qui sont nettement plus nombreux à les parler (le néerlandais et le français, dans le cas des Belges, l'allemand, le français et l'italien, dans le cas des Suisses), ce qui est une situation que connaissent bien les Québécois[3].

Nous devons préciser, deuxièmement, ce qu'on entend au juste protéger par une politique de prix unique et quels autres moyens ont été préconisés à cette fin. Ce qui nous intéresse en troisième lieu est de savoir dans quelle mesure ces moyens sont aptes à assurer la protection recherchée et à quel coût ils peuvent le faire : les effets prévus. Nous devons regarder, en quatrième lieu, ce qu'on observe dans la réalité du marché du livre; nous puiserons dans les études européennes pour appréhender le vécu des régimes. Dans cette appréciation, nous prendrons en considération comment l'évolution récente des technologies de transport, d'information et de communication change la donne. Dans une courte conclusion, nous tirerons les leçons de ces travaux.

---

[3] La pertinence de ces critères est soulignée dans Appelman 2002H.

Bref rappel historique du contrôle du prix du livre en Europe

La pratique du contrôle du prix du livre en Europe remonte à loin. Dès 1837, au Danemark, un accord sectoriel entre éditeurs et libraires établit un système de prix fixe pour les livres. En Allemagne, un régime semblable a été instauré en 1888, en Grande-Bretagne, en 1900, aux Pays-Bas, en 1923.[4] Les accords allemand, néerlandais et britannique ont été étendus aux pays limitrophes de même langue (l'Autriche et la Suisse germanophone, pour le premier; la Flandre, pour le deuxième; l'Irlande, pour le troisième).

À partir des années 1970, ces accords commencent à être vus par certains avec de plus en plus de méfiance comme des entraves intolérables à la concurrence, alors que, pour d'autres, ces entraves se justifient par l'intérêt supérieur de la protection de la culture, dont les livres seraient des véhicules privilégiés. Dans un arrêt de principe de 1984[5], la Cour de justice de l'Union européenne, à Luxembourg, a déclaré illégaux les trois accords mentionnés dans la mesure où ils entravent le commerce transfrontalier que cherche à assurer le droit de l'Union. La Cour a cependant laissé la porte ouverte à des politiques de contrôle du prix du livre à l'intérieur des pays membres.

À la suite de la décision de la Cour de Luxembourg, les prix des livres ont été libres en Belgique, bien que les milieux intéressés aient entrepris, mais sans succès à ce jour, plusieurs initiatives visant à faire adopter une loi instituant le prix unique[6]. En remplacement des accords sectoriels et à la suite d'études circonstanciées[7], les Néerlandais ont institué, en 2005, un régime national de prix unique pour les nouveaux livres, comme les Allemands l'avaient fait en 2002, les Autrichiens en 2000. La décision de la Cour de 1984 a libéré l'Irlande du contrôle de prix pratiqué par les Britanniques et le pays n'en a plus depuis. En Grande-Bretagne elle-même, la pratique de l'accord sectoriel, le *Net Book Agreement*, a continué jusqu'à son abandon, en 1995, par les gros joueurs du marché du livre et a été déclarée contraire à l'intérêt public par une décision de la *Restrictive Practices Court*, sous la plume du juge Ferris, le 13 mars 1997[8]. En

---

4 Données provenant de : http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/prix-livre/prix-1.htm#historiq .

5 Affaire de la VBVB (association pour la promotion du livre flamand), arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendu le 1984/01/17, C-43/82 (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:61982CJ0043:FR:NOT).

6 Pour l'historique, voir par exemple Habrand 2007.

7 Appelman 2002B.

8 In re Net Book Agreement 1957 (M and N), *Times Law Reports* 20/3/1997. Voir Utton 2000, 115; Dearnley 2002, 19.

1962, la même Cour avait jugé que le *Net Book Agreement* méritait une exemption du droit de la concurrence comme étant dans l'intérêt public[9]. Depuis 1995, le prix du livre est libre en Grande Bretagne.

La France a connu un développement un peu différent. Avant 1969, il y avait une pratique de prix suggéré par l'éditeur et imprimé sur la couverture du livre. Ces prix étaient généralement respectés par les libraires; il n'y avait pas de concurrence sur les prix. La FNAC a fait son entrée sur le marché du livre en 1974, offrant de très vastes éventails de livres à des prix escomptés de 20%; d'autres grandes surfaces ont emboité le pas[10]. En février 1979, l'arrêté Monory a interdit la pratique du prix suggéré pour y substituer le « prix net ». L'hécatombe parmi les petites librairies qui a suivi tous ces changements a amené le législateur à intervenir pour instituer, en 1981, par la « loi Lang », un régime de prix unique permettant de petits escomptes seulement (5%) sur le livre neuf. La Cour de justice de l'Union européenne, par un arrêt rendu en 1985, a accepté cette loi sur le territoire national pour autant qu'elle n'entrave pas le mouvement de livres importés[11].

Le sud de l'Europe connaît le prix unique du livre par législation : la Grèce (1977), l'Italie (2001), l'Espagne (1974) et le Portugal (1996). La Hongrie, le Luxembourg, la Norvège et la Slovénie connaissent un régime de prix fixe par accord sectoriel. La plupart des autres pays de l'Union européenne non déjà mentionnés, soit Chypre, la Finlande, la République tchèque, les trois républiques baltes, l'Islande, la Pologne, la Suède, ainsi que la Suisse n'en connaissent pas. Pour ce qui est des pays scandinaves, la Finlande ne connaît plus de prix fixe du livre depuis 1971, la Suède depuis 1970. Au Danemark, un débat a fait rage vers la fin du siècle dernier dans le milieu du livre sur l'à-propos du maintien du système de contrôle du prix. Le débat a abouti à la suppression du contrôle à partir de 2011.

Ce court survol fait voir des divergences profondes en Europe sur la question du prix unique du livre, la moitié des pays ayant adopté un tel régime, l'autre moitié ayant libéré les prix. À sa face même, on ne peut tirer, de

---

9 Re Net Book Agreement 1957[1962] 3 *All ER* 751, LR 3 RP 246.

10 Perona 2010, 34.

11 Affaire Leclerc, arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 1985/7/25, C-299-83, Rec.1985, p. 2515 (http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!CELEXnumdoc&lg=en&numdoc=61983J0299).

l'expérience des Européens avec le prix unique du livre, une indication sans équivoque pour préconiser une telle politique au Québec.

Tableau récapitulatif

Pays connaissant le contrôle des prix par accord sectoriel	**Pays connaissant le contrôle des prix par législation, avec l'année d'entrée en vigueur**	**Pays sans contrôle avec l'année de l'abolition du contrôle**
la Hongrie	la Grèce (1977),	la Suède (1970)
le Luxembourg,	l'Italie (2001),	la Finlande (1971)
la Norvège	l'Espagne (1974)	le Danemark (2011)
la Slovénie	La France (1981)	l'Islande
	le Portugal (1996)	le Royaume-Uni (1995)
	l'Autriche (2000)	l'Irlande
	l'Allemagne (2002)	la Belgique
	Les Pays-Bas (2005)	la Suisse
		Chypre
		la République tchèque
		la Pologne
		la Lituanie
		la Lettonie
		l'Estonie

Les visées d'une politique de prix unique

Le but ultime d'une politique du prix unique du livre est de préserver l'accès au livre en tant que véhicule privilégié de la culture. Ce but ultime doit être particularisé en plusieurs objectifs intermédiaires plus précis. La politique doit viser :

(1) à assurer l'offre d'une grande diversité de livres issus de la culture locale,

(2) à les rendre disponibles partout sur le territoire national;

(3) à maintenir des prix abordables;

(4) à assurer la présence de services d'aide pour orienter les lecteurs potentiels vers des contenus pouvant les intéresser;

(5) à assurer que le public participe effectivement à cet effort de diffusion de la culture[12].

Ces cinq objectifs, bien que précisant utilement le but ultime, doivent encore se traduire dans des mesures précises. Ainsi a-t-on préconisé des subventions aux éditeurs et aux auteurs; des prix littéraires pour les auteurs. Ces mesures ont déjà été adoptées au Québec et ne seront pas davantage discutées ici.

[12] Perona 2010, 40; Notenboom 2009, 8.

On a aussi jugé qu'un réseau de librairies et de bibliothèques bien garnies partout sur le territoire national pouvait contribuer aux cinq objectifs évoqués. Le maintien d'un tel réseau paraît un objectif intermédiaire opérationnel. Si l'on adopte comme cible le maintien d'un réseau de librairies, on est amené, par exemple, à s'inquiéter de la fermeture de librairies indépendantes sous l'effet de la concurrence[13]. Le maintien d'un réseau de librairies peut être promu par un autre train de mesures : subventions aux librairies et aux bibliothèques; politiques d'achat orientées vers des librairies agréées pour les bibliothèques publiques, les écoles et les agences publiques; réduction ou suppression de la taxe de vente sur les livres. Ces mesures sont également déjà en place au Québec. À ces mesures, s'ajouterait une politique de maintien des prix du livre, sous une forme ou une autre.

Présentée de cette façon, la problématique suscite d'emblée quelques interrogations. Quels livres doivent être pris en considération comme véhicules privilégiés de la culture ? Sans doute les œuvres de fiction en font partie; mais les manuels de fonctionnement d'appareils ? Si l'on exclut ces derniers, que penser des ouvrages pratiques de réparation, de jardinage, de cuisine, de placement de ses économies, d'instruction pour jouer un sport ? Faut-il considérer également les livres qui ne sont pas proposés sous forme principale de mots, comme les bandes dessinées ?

Si l'on inclut les ouvrages pratiques, il faut tenir compte des nouvelles formes, notamment numériques, dans lesquelles le contenu de ceux-ci tend de plus en plus à être proposé aux lecteurs grâce aux nouvelles technologies de l'information et à être accepté par eux comme substitut au livre papier. Ces nouvelles formes peuvent se limiter à l'image de la version papier du livre (pour les ouvrages de fiction notamment) ou à sa version audio, mais peuvent aussi comporter un contenu supplémentaire enrichi d'autres éléments, qui proposent des interactions (pour les livres d'enfants) ou l'accès à des données amplifiantes (pour des livres informatifs, autant des oeuvres de non-fiction comme des biographies ou des ouvrages d'histoire, que des ouvrages pratiques). Cela les éloigne du support papier qui est la forme traditionnelle du livre.

Ces considérations mènent à la conclusion que le but ultime de protéger le livre comme véhicule de la culture doit être revu et élargi à la lumière des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Mais qu'est-ce qui est propre

[13] Poort 2012, 25.

au livre, par opposition à la musique, aux vidéos de films et de séries télévisées ? Il nous semble que l'essentiel réside dans la lecture, c'est-à-dire le fait d'inviter le lecteur à un effort intellectuel de comprendre et de remplir de sens les mots rencontrés. Le but ultime évoqué s'élargit alors à celui d'assurer l'accès à des contenus à lire représentatifs de la culture. Les cinq objectifs particularisés doivent s'adapter à cette conception élargie. Assurer la participation du public, le cinquième objectif, veut alors dire proposer du contenu à lire suivant des formules que les lecteurs signalent comme commodes pour eux. Rendre disponible, le deuxième objectif, peut prendre une coloration fort différente dès lors que le support s'élargit au-delà du papier et englobe des contenus numériques livrables par l'internet.

Dans la conception élargie à laquelle nous parvenons ainsi, une politique de prix unique du livre intervient dans un coin qui se restreint à vue d'œil de l'univers du contenu à lire. Elle est un moyen parmi d'autres visant à protéger le livre papier, lui-même désormais un support parmi d'autres de contenus à lire, ce livre étant vendu en librairie, désormais une voie de distribution parmi d'autres. Il est temps maintenant de regarder de plus près les effets prédits d'une politique de prix unique du livre et ceux qu'on a observés dans la réalité.

Les effets prévus du prix unique

En accordant, en 1962, au *Net Book Agreement* une exemption du droit de la concurrence, la *Restrictive Practices Court* prévoyait des effets, à ses yeux néfastes pour l'intérêt général, qui résulteraient d'une décision d'invalider l'accord :

- le nombre de librairies indépendantes devrait diminuer;
- dans des librairies restantes, l'assortiment devrait être moins large et moins varié;
- les prix, sauf pour les ouvrages très populaires, devraient augmenter;
- moins de titres seraient publiés et les titres refusés par les éditeurs engloberaient des oeuvres à haute valeur littéraire ou scientifique[14].

De l'avis de la Cour, ces effets pourraient être évités par une politique de contrôle des prix du livre.

[14] Re Net Book Agreement 1957 [1962] 3 *All ER* 751, p. 781.

Le gouvernement français, ministère de la Culture et de la Communication, évoque, dans le rappel historique faisant partie d'un document sur site web intitulé « Prix du livre, mode d'emploi »[15], tout un éventail d'effets regrettables qui résulteraient de l'abandon de la politique du contrôle des prix du livre :

- Diminution des prix et discount dans les magasins en ayant la possibilité financière avec la pratique de prix d'appel sur les livres de bonne vente;
- Expansion des ventes de ces magasins au détriment de la librairie en particulier pour les livres de bonne vente;
- Difficultés pour les libraires ne pouvant en faire autant vu leurs coûts et leur assortiment;
- Augmentation des prix de revient par diminution des tirages;
- Augmentation des coûts pour le libraire;
- Diminution de l'assortiment produit;
- Diminution de l'assortiment proposé;
- Diminution du montant des ventes en librairie;
- Généralisation de la recherche du seul livre de bonne vente;
- La librairie ne peut se « rattraper » en termes de taux de rotation sur les livres de bonne vente;
- Disparition de librairies;
- Concentration de la vente au détail;
- Segmentation de la distribution;
- Soumission progressive des éditeurs au débouché croissant des magasins pratiquant les prix les plus bas;
- Concentration éditoriale;
- Concurrence éditoriale accrue pour la promotion et l'accès aux magasins;
- Élévation des coûts;
- Augmentation des prix de vente;
- Diminution des ventes escomptées;
- Tendance à la hausse des prix contrebalançant les prix bas pratiqués par une partie des magasins.

---

[15] http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/prix-livre/prix-1.htm#historiq. Le site renvoie à François Rouet, *Le livre, mutations d'une industrie culturelle*, la Documentation française, Paris, 2000, p. 287. Dans le texte, les effets sont énoncés dans la terminologie du texte français.

Le scenario derrière la liste de ces effets pourrait être énoncé comme suit. Le fait d'instituer une politique de contrôle des prix du livre a pour effet d'écarter, ou du moins de réduire, la concurrence par les prix. Les joueurs du marché du livre se rabattront alors sur d'autres moyens de concurrencer, notamment la façon d'exposer et de publiciser les livres, l'assortiment de ceux-ci disponibles en librairie, les conseils et services de commande offerts aux clients. Le prix du livre, plus élevé par suite du contrôle, permettrait aux libraires de garder en stock des livres qui se vendent relativement moins bien, en subventionnant leur coût avec les profits fait sur les gros vendeurs (« *subvention croisée* »). En outre, un assortiment riche de livres serait en soi un point d'attrait de la librairie.

Le prix plus élevé entraîne aussi une réduction de la demande pour les livres. L'ampleur de cet effet dépend de ce que les économistes appellent l'élasticité du prix. Pour différents pays européens, l'élasticité de la demande du livre se situerait à des valeurs entre -0,65 et -2,7[16]. Une élasticité de -0,65 voudrait dire qu'une augmentation de 10 pour cent du prix du livre entrainerait une réduction de la demande de 6,5 pour cent. Au Québec, un sondage Léger mené au mois de mars 2013 conclut que, en cas d'institution du prix unique et d'augmentation du livre neuf en conséquence, 29% des Québécois achèteraient moins de livres[17].

Inversement, l'abandon du contrôle des prix du livre, dans une situation où il y en a, ouvre la porte à la concurrence par les prix. Cela devrait se traduire par des prix plus bas pour l'acheteur du livre. Des différents moyens de concurrencer, la concurrence par les prix est sans doute la plus féroce. Elle permet, à ceux qui ont accès à des rendements d'échelle ou à des innovations technologiques réduisant les coûts de production ou de distribution du livre, d'entrer sur le marché national du livre en proposant des livres à des rabais très importants. Les nouveaux venus pourraient sortir des sentiers battus du milieu du livre, en se concentrant sur des livres gros vendeurs dont le roulement paraît assuré, sans toucher aux livres qui se vendent moins bien.

Le marché du livre est sensible à la réalité des auteurs vedettes[18]. Les revenus tirés de livres sont très inégalement repartis, avec quelques auteurs

---

16 Appelman 2002B, 45; Canoy 2006, 12; Perona 2010, 53.

17 Léger, *Sondage sur la réglementation du prix des livres*, pour l'Institut économique de Montréal, disponible http://www.iedm.org/files/sondage0313_fr.pdf , p. 15.

18 Rosen 1981.

vedettes tirant le gros lot et la plupart des autres recueillant des miettes[19]. Cette réalité vaudrait pour les prestations artistiques en général[20]. On a pu se rendre compte tout récemment de la puissance de la superstar, lorsque le livre *The Cuckoo's Calling* d'un novice du nom de Robert Galbraith, qui avait un roulement modeste, s'est transformé du jour au lendemain en bestseller mondial lorsqu'il a été révélé qu'il était en fait l'œuvre de JK Rowling.

La concurrence des nouveaux venus pratiquant des prix à grand rabais risque de faire mal notamment aux petites librairies indépendantes qui n'ont pas accès aux rendements d'échelle donnant lieu à des rabais importants à l'achat ou à l'usage rentable des nouvelles technologies. Sous l'effet de la concurrence, leur vente des bestsellers se rétrécit, et avec elle, leur marge bénéficiaire, ce qui les amènera à réduire leurs fonds, avec l'abandon progressif des livres qui ne roulent pas bien, même s'ils représentent une valeur culturelle indéniable pour les connaisseurs. Le savoir-faire du libraire spécialisé tendrait alors à se perdre progressivement. Le rétrécissement continue jusqu'à la fermeture de certaines librairies indépendantes ou leur intégration dans des chaines de librairies, qui, elles, ont accès aux rendements d'échelle. Survivent seulement les indépendants qui changent leur « plan d'affaires », en se spécialisant dans des niches (le livre du voyage; vente sur l'internet) ou en combinant la librairie avec d'autres biens et services (comme le bistro)[21]. Globalement, on devrait observer une concentration croissante dans l'industrie de la distribution du livre. Pour les éditeurs, cette dynamique conduirait à une politique de focaliser sur les livres à succès assuré et de prendre moins de risque avec la publication de livres à valeur moins sure. Dans cette branche également, on devrait observer une concentration grandissante.

L'ouverture à la concurrence conduirait à une expérimentation plus soutenue de nouvelles méthodes de présentation, de production et de distribution de contenus à lire. Le succès éventuel de celles-ci serait de nature à accentuer la concurrence faite au livre papier.

Dans le même temps, le livre est un moyen de divertissement. À ce titre, il est en concurrence avec d'autres moyens de divertissement, tant le spectacle que des enregistrements de musique et de vidéo. Si le livre doit soutenir la

---

19 Poort 2012, 32.

20 Voir par exemple Scherer 2001.

21 Pour un exemple tout frais, relevé dans le New York Times du 11 août 2013, voir http://www.nytimes.com/2013/08/12/business/bookstores-turn-to-web-donors-to-stall-the-end.html?pagewanted=all&_r=0 .

concurrence de ceux-ci, l'accès au livre doit être, pour d'éventuels lecteurs débutants et pour les lecteurs occasionnels, aussi facile qu'aux autres moyens de divertissement. Il serait futile de vouloir protéger un bien culturel dont les usagers visés se détournent pour cause d'accès malcommode (objectif 5 de participation).

Ce qu'on observe

La place de la librairie indépendante

Les pays connaissant un contrôle du prix du livre ont une densité nettement supérieure de librairies à ceux qui n'en connaissent pas. En 2002, la France et les Pays-Bas, pays au prix contrôlé, avaient 1,69 et 1,29 librairies par 10 000 habitants, alors que la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni et la Flandre, pays au prix libre, en avaient de 0,44 à 0,81 par 10 000 habitants. Le Danemark, pays en transition à l'époque d'un régime de contrôle vers un régime libre, en avait 0,84[22].

Pour les Pays-Bas, une étude de 2009 rapporte que le nombre de librairies est relativement stable, mais que la proportion des librairies tenant un fonds de plus de 2000 titres distincts diminue sur la période 2005-2008[23]. La part de marché des librairies indépendantes a décliné en 2008 et de nouveau en 2011[24]. Dans le même sens, un rapport français fait état de la librairie indépendante comme étant en crise[25].

En Grande-Bretagne, pays sans contrôle des prix, le nombre de librairies indépendantes a décliné d'environ 1500, en 2006 à près de 1100 en 2011[26]. Dans ce pays, la part des librairies indépendantes dans le marché du livre a décliné de 28 pour cent à 11 pour cent sur la période 1995-2005[27].

Dans un rapport scandinave de 2004, pour les pays connaissant le contrôle, 60 pour cent des ventes de livres passaient par la librairie, alors qu'en Finlande, qui n'en connaît pas, ce taux était de 39 pour cent[28]. Un rapport de

22 Appelman 2002B, 101, Appelman 2002H, 593.
23 Notenboom 2009, 46.
24 Poort 2012, 35, 36.
25 Giraud 2013.
26 Nouvelle diffusée par la BBC : http://www.bbc.co.uk/news/entertainment-arts-15149546.
27 OFT 2008, 44.
28 Stockman 2005, 28.

2011 sur l'ensemble des pays scandinaves confirme cet effet : en Norvège, où le prix du livre est toujours contrôlé, la part des ventes de livres en librairie était toujours autour de 60 pour cent, alors qu'elle était autour de 30 pour cent en Finlande, de 20 pour cent en Suède, et déclinant de 70 à 50 pour cent de 2003 à 2011 au Danemark, à mesure que le pays se défaisait de son système de contrôle[29].

La « subvention croisée »

Dans le scénario esquissé ci-dessus, les librairies indépendantes sont censées financer les titres qui roulent moins bien avec les profits engendrés par les gros vendeurs, et ainsi maintenir une offre variée de titres. Les chiffres fournis ci-dessus au sujet des Pays-Bas montrent une réduction du fonds moyen des librairies et font craindre que l'argument de la « subvention croisée » soit trop rose. Les auteurs fournissent plusieurs explications[30]. Même sans le contrôle des prix, les libraires pourraient pratiquer une certaine mesure de soutien aux débutants et autres projets risqués, en pariant que parmi eux se trouve un gros vendeur, le succès étant difficile à estimer à l'avance; la librairie peut vouloir maintenir sa réputation grâce à une offre variée de titres. En admettant que les profits supplémentaires soient suffisants pour financer des titres qui marchent moins bien, rien n'assure qu'ils soient effectivement employés à cette fin. Par ailleurs, le contrôle des prix vise la baisse de prix, la hausse. Les livres gros vendeurs sont vendus au plus bas prix possible; pour les livres moins en demande, cependant, les librairies pourraient bien pratiquer une marge substantielle pour financer leur plus long séjour sur les tablettes. Ce prix plus élevé irait à l'encontre de l'objectif de l'accessibilité des titres à haute valeur culturelle, sans que le prix unique n'y change quoi que ce soit.

La librairie en ligne

On peut s'attendre à ce que le recours aux librairies en ligne augmente partout, en raison de leur commodité, mais que cela soit plus répandu dans les pays sans contrôle que dans ceux qui en connaissent. Sur la période 2005-2008, la part des librairies sur l'internet aux Pays-Bas, pays connaissant le contrôle du

---

29 Nordic 2012, 5.

30 Canoy 2005, 36 (conclusion); Ploeg 2004, 16.

prix du livre, n'a cessé d'augmenter et dépassait les 10 pour cent déjà en 2008[31]. Au Royaume-Uni, pays sans contrôle du prix du livre, cette part était déjà de 11 pour cent en 2005, à égalité avec les librairies indépendantes[32], alors qu'en 2007, les librairies en ligne dépassaient, avec 20 pour cent du marché, les librairies indépendantes, qui n'en avaient plus que 10[33]. Les librairies en ligne ont continué à élargir leur part de marché au Royaume-Uni, avec 25,4 pour cent en 2010, 30,4 pour cent en 2011 et 37,7 pour cent en 2012[34]. En Allemagne, les librairies en ligne étaient décalées d'au moins quatre pour cent par rapport au Royaume-Uni sur la période 2005-2008[35]. Même en France, la part de la librairie en ligne était en progression à 17 pour cent en 2013, mais toujours derrière la part des librairies indépendantes, à 23 pour cent[36]. Aux États-Unis, 44 pour cent des livres sont achetés en ligne en 2012, 39 pour cent en 2011, 25 pour cent en 2010[37].

Aux Pays-Bas, les librairies en ligne proposent un choix de livres qui se compare à celui des 10 pour cent de librairies les mieux garnies[38]. Un rapport de 2012 relève que 34 pour cent des acheteurs néerlandais se sont renseignés sur l'internet au sujet des livres à acheter, ce qui dépasse le pourcentage de ceux qui se renseignent en librairie[39]. Cette observation laisse entendre que les librairies en ligne peuvent convenablement renseigner les clients sur des livres à acheter. Elles peuvent en outre proposer un vaste choix de titres, notamment ceux dont le roulement plus lent ne justifierait pas la présence sur des tablettes des librairies indépendantes (thèse d'Anderson de la longue traîne (*long tail*)[40].

L'offre de nouveaux titres

Les prévisions sur l'évolution du marché du livre en l'absence de contrôle

---

31 Poort 2012, 33.
32 OFT 2008, 44.
33 Fishwick 2008, 369.
34 UK & US Book Sales - Sources of Purchase - 2010-2012, http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-US-Book-Sales-Source-of-Purchase-2010-2012.pdf
35 OFT 2008, 81.
36 Observatoire 2013, 2.
37 http://www.the-digital-reader.com/2013/08/07/breaking-news-youre-still-buying-books-online/#.UgKgIRZw_Wk ; UK & US Book Sales - Sources of Purchase - 2010-2012, http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-US-Book-Sales-Source-of-Purchase-2010-2012.pdf.
38 Notenboom 2009, 46.
39 Poort 2012, 33.
40 Anderson 2007; 2012.

du prix, évoquées à la section précédente, faisaient craindre le tarissement de nouveaux titres. Les observations semblent contredire cette crainte : au Royaume-Uni, pays sans contrôle de prix, il y avait une nette progression du nombre de nouveaux titres publiés, alors qu'en Allemagne, pays connaissant le contrôle des prix, ce nombre était plutôt stable[41]; aux Pays-Bas, il y avait une progression modeste, mais régulière de 2005 à 2008; un rapport sur la Suisse, pays sans contrôle des prix, montre également une régulière progression de 1980 à 2009[42].

Le prix du livre

Les prévisions évoquées à la section précédente indiquent que le prix moyen du livre sera plus élevé là où il y a contrôle que là où il n'y en a pas. Le rapport sur les pays scandinaves se conforme à cette prévision pour 2011, en indiquant que les prix sont plus élevés en Norvège que dans les autres pays scandinaves, où il n'y a pas de contrôle[43]. Un rapport britannique montre une baisse régulière des prix de 2001 à 2005, incluant une baisse très significative du prix des gros vendeurs, en dessous du prix atteint sous le régime de contrôle[44]; un autre, disponible sur le site des libraires britanniques, montre la même tendance pour la période 2003-2012[45]. Le même rapport indique que les prix affichés par les producteurs ont monté, mais ajoute qu'il faut tenir compte des escomptes plus importants accordés aux détaillants, variant de 35 à 65 pour cent, qui se répercutent sur les prix au détail[46].

Un expert britannique respecté, Francis Fishwick, met en doute la tendance à la baisse des prix du livre britannique et croit, au contraire, déceler une hausse dépassant celle des prix à la consommation[47]. L'auteur lui-même avoue ne pas pouvoir indiquer si la hausse qu'il croit observer est liée à l'abandon de contrôle

---

41 OFT 2008, 43, 78; Davies 2004, 45; Notenboom 2009, 29, 46; UK Titles Published 2001-2012 http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-Titles-Published-2001-2012.pdf .

42 France Livre 2013, 1.

43 Nordic 2012, 4, tab. 2.3.

44 OFT 2008, 51; Charles 2008, 24.

45 UK Book Sales - ASP v RRP Discount - 2003-2012 http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-Book-Sales-ASP-v-RRP-Discount-2003-2012.pdf .

46 OFT 2008, 51; Charles 2008, 22.

47 Fishwick 2008.

des prix ou à une autre cause, comme la publication de livres plus chers[48]. Il invite à des recherches plus poussées pour clarifier le point. Les recherches devraient expliquer comment les prix plus élevés coexisteraient avec plus de nouveaux titres, plus d'exemplaires vendus et des marges bénéficiaires de plus en plus serrées pour les libraires britanniques, comparativement à d'autres pays observés dans un rapport de 2008[49].

Le livre numérique

Le livre numérique peut être pour partie un complément, pour partie un substitut au livre papier. Les chiffres disponibles actuellement semblent indiquer que la croissance du livre numérique se fasse en partie au détriment du livre papier vendu en librairie indépendante. Il importe donc de regarder l'évolution du livre numérique.

On s'attendrait à ce que la percée du livre numérique soit plus prononcée dans les pays sans contrôle, où la pression concurrentielle et donc la tendance à innover sont les plus fortes. Pour le duo Pays-Bas-Flandre, les chiffres semblent se conformer à cette thèse. En 2012, le livre numérique occupait 1,5 pour cent du total des livres vendus dans la zone néerlandophone, en 2013 le chiffre s'établit à 2,1 pour cent. De ce volume, environ 40 pour cent provient de la Flandre, le reste, des Pays-Bas[50]. Or, les populations sont d'environ 6,3 M et 16,7 M respectivement, ce qui veut dire que les Flamands forment environ 27 pour cent des néerlandophones. Il faut conclure que les Flamands achètent proportionnellement plus de livres numériques que les Néerlandais. La somme consacrée annuellement aux livres toutes espèces confondues est comparable dans les deux groupes : pour 2011, c'est 35,1 € par citoyen en Flandre, 35,3 € aux Pays-Bas[51].

Pour savoir où s'en va le livre numérique, il est utile de se tourner vers les États-Unis. Sur la période 2008-2012, la vente de livres numériques a augmenté de 10 M à 457 M d'exemplaires, une croissance fulgurante[52]. En 2012, cela

---

48 Id., 374.

49 Charles 2008, 10, 12; UK Titles Published 2001-2012 http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/UK-Titles-Published-2001-2012.pdf .

50 Données fournies à l'auteur par Davy Hanegreefs, de l'organisation flamande *Huis van het Boek* (Maison du livre).

51 Données empruntées à VVB 2012; KBb 2012.

52 http://www.publishersweekly.com/pw/by-topic/industry-news/bea/article/57390-bea-2013-the-e-book-boom-years.html

représentait 21,7 pour cent du marché américain du livre[53]. Pour la plupart des éditeurs, cela représente désormais une part significative des revenus. Quatre éditeurs sur cinq produisent maintenant des versions numériques de leurs livres; la majorité le fait pour plus de la moitié de leur catalogue[54]. Le marché est cependant en développement, en ce qu'une fraction seulement des livres imprimés mais qui n'étaient plus courants a été convertie en format numérique. Seulement 18 pour cent des éditeurs avaient converti trois quarts ou plus de leurs fonds[55]. Bon nombre d'éditeurs continuent à produire des versions imprimées d'abord et à en faire des éditions numériques parallèles[56]. Seule une minorité s'est lancée dans des livres numériques enrichis[57]. Un rapport néerlandais de 2012 prévoit que les livres numériques enrichis auraient un avantage comparatif sur le livre papier pour les livres destinés aux enfants, les livres de divertissement non-fiction et les livres informatifs non-fiction[58].

Si la tendance vers le numérique qui a lieu aux États-Unis se manifeste, avec un certain décalage, également au Québec, il faut s'attendre à une concurrence accrue pour la librairie indépendante. L'expérience acquise à l'étranger suggère que le livre numérique puisse s'ajouter au livre papier plutôt que de le remplacer. Pour lire un livre numérique, il faut être confortable avec l'usage des tablettes ou des lecteurs spécialisés, ce qui n'est pas forcément acquis pour les lecteurs plus vieux[59]. Néanmoins, la facilité d'accès au livre numérique constitue un facteur de poids, qui pourrait être renforcé par un prix « agressif », dans la concurrence avec le livre papier.

Conclusion

La protection du livre en tant que véhicule de la culture vise la stimulation d'une culture de lecture. Elle doit englober les nouvelles façons de produire et de distribuer des contenus à lire que les consommateurs traitent comme des substituts au livre. La protection d'une culture de lecture s'articule en cinq

53 http://www.the-digital-reader.com/2013/07/07/ebooks-now-3-of-the-french-book-market/#.UgKg_xZw_Wk
54 Aptara 2013, 1, 7.
55 Aptara 2013, 18.
56 Aptara 2013, 19.
57 Aptara 2013, 35.
58 Poort 2012, 58
59 Bakker 2013.

objectifs plus précis : la diversité, la diffusion territoriale, le prix abordable, le conseil au lecteur et la participation du public.

Le marché du livre, comme d'autres industries, vit actuellement une vague d'innovations visant la réduction des coûts par la recherche des rendements d'échelle et des avances techniques. La vague d'innovations et la concurrence qui s'ensuit ébranlent notamment les librairies indépendantes, qu'on considère comme des piliers de la culture, mais dont le nombre se rétrécit. Tout un train de mesures pour stimuler une culture de lecture sont déjà déployées au Québec : subventions aux éditeurs et aux auteurs; prix littéraires pour les auteurs; subventions aux librairies et aux bibliothèques; politiques d'achat orientées vers des librairies agréées pour les bibliothèques publiques, les écoles et les agences publiques; réduction ou suppression de la taxe de vente sur les livres. La politique de prix unique du livre s'ajouterait à celles-ci.

L'expérience dans différents pays européens pratiquant le prix unique du livre montre que le nombre de librairies indépendantes est certes plus grand dans les pays pratiquant le prix unique du livre que dans ceux sans contrôle, mais que, même dans le premier groupe, les librairies indépendantes sont en crise. Les sommes que les consommateurs dans les pays connaissant le contrôle du prix consacrent à l'achat de livres ne sont pas plus élevées que dans les pays sans contrôle. Le prix plus élevé du livre qu'entraine cette politique aurait le potentiel de procurer aux libraires indépendants de plus amples revenus leur permettant d'assurer un large assortiment de livres, mais rien ne garantit que, dans les faits, cette marge sera suffisante ni qu'elle sera nécessairement utilisée à cette fin. La politique du prix réussit au mieux à ralentir le déclin de la librairie indépendante traditionnelle, non à l'arrêter, voire à le renverser. Les librairies indépendantes qui réussissent le mieux actuellement ont changé leur plan d'affaires, en y intégrant d'autres activités, en s'associant à d'autres ou en y intégrant l'internet.

Le prix unique plus élevé a toutefois pour effet immédiat de réduire l'intérêt des lecteurs potentiels, notamment les débutants et les lecteurs occasionnels, pour la lecture face à d'autres moyens de divertissement et d'information. De plus, en réduisant la concurrence, il ralentit l'innovation. L'expérience européenne montre pourtant que les innovations peuvent faciliter l'accès au livre, même celui qui se vend moins bien, au renseignement sur le livre et aux contenus

numériques, tous des moyens de promouvoir une culture de lecture. L'expérience britannique montre que l'abolition du contrôle du prix du livre n'a pas conduit à un rétrécissement du nombre de nouveaux titres publiés annuellement, mais, au contraire, à sa croissance.

Si le Québec voulait s'inspirer en cette matière de l'expérience vécue en Europe, il aurait intérêt à s'aligner sur les pays dont les caractéristiques ressemblent aux siennes : la Belgique et la Suisse, comme petits pays partageant une grande culture avec de gros voisins; les pays scandinaves, la Finlande, la Suède et la Norvège, qui doivent faire face aux grandes distances en diffusant leurs valeurs culturelles au sein de petites populations dispersées. De ces cinq pays, quatre ne connaissent pas de contrôle du prix pour la protection du livre; seule la Norvège en connaît, par accord sectoriel.

Ce texte indique les enjeux d'une politique proposée du prix unique du livre. Aux politiciens de déterminer comment les enjeux doivent être pesés et la décision prise.

Bibliographie

Anderson 2007	Anderson, Chris, *The Long Tail*, London, Random House Business Books, 2007
Anderson 2012	Anderson, Chris, *La Longue Traîne*, (traduction d'un article paru à l'origine dans Wired 12.10 (2004) http://www.internetactu.net/2005/04/12/la-longue-traine/
Appelman 2000B	Appelman, Marja D. et Andries van den Broek, *Boek en markt*: *effectiviteit en efficiëntie van de vaste boekenprijs*, The Hague, CPB/SCP, 2002 (en néerlandais avec un résumé en anglais; Livre et marché: effectivité et efficience du prix fixe du livre)
Appelman 2000F	Appelman, Marja, Fixed Book price, dans: *A Handbook of Cultural Economics*, Ruth Towse (dir.), Cheltenham, Edward Elgar, 2003, pp. 237-242;
Appelman 2000H	Appelman, Marja et Marcel Canoy, « Horses for courses : why Europe should not harmonise its book policies », (2002) 150 *De economist* 583-600;
Appelman 2000W	Appelman, Marja, « De weerbarstige praktijk van de vaste boekenprijs », (2002) 24 *Tljdschrift voor Politieke Economie* 61-73 (en néerlandais; la pratique récalcitrante du prix fixe du livre)

Aptara 2012 — Aptara, *Revealing the Business of eBooks - The Fourth Annual eBook Survey of Publishers*, Falls Church, VA, USA http://ww3.aptaracorp.com/lp/landingpages/4thebooksurveyregister.html

Bakker 2013 — Bakker, Niels, *Digitaal lezen – wie doen het al? - Een SMB-dieptestudie naar het profiel van de e-boekenlezer en de leesbeleving van de e-reader, tablet en laptop*, Amsterdam, Stichting Lezen, 2013 (en néerlandais; Lire digitalement – qui le fait déjà – Une étude en profondeur de SMB du profil du lecteur numérique et de l'expérience de lecture sur lecteur numérique, sur tablette et sur portable), http://lezen.nl/index.html?spsearch=&age_group_id=0&menu_item_id=2001&sp1=111

Canoy 2006 — Canoy, Marcel, Jan C. Van Ours et Frederick Van Der Ploeg, The Economics of Books, dans: *Handbook of the Economics of Arts and Culture, Volume 1*, Victor Ginsburgh et David Throsby (dir.), Amsterdam, North-Holland, 2006, pp. 721-761; http://www.cesifo-group.de/portal/pls/portal/docs/1/1188804.PDF

Charles 2008 — Charles, Sarah et Tim Ingle, *Bookselling: International Market Comparisons - A Benchmark Study of Profitability*, rapport, A report for The Booksellers Association of the UK and Ireland, 2008, http://www.booksellers.org.uk/BookSellers/media/SiteMediaLibrary/News%26Industry/Booksellers-International-Market-Comparisons-21-11-08.pdf

Davies 2004 — Davies, Stephen, Heather Coles *et autres*, *The Benefits from Competition: some illustrative UK cases*, rapport, Centre for Comptetition Policy, University of East Anglia, 2004, pp. 31-45; www.berr.gov.uk/files/file13299.pdf ;

Dearnley 2002 — Dearnley, James et John Feather, « The UK Bookselling Trade Without Resale Price Maintenance An Overview of Change 1995-2001 », (2002) 17 *Publishing Research Quarterly* 16-31

Fishwick 2008 — Fishwick, Francis, « Book Prices in the UK Since the End of Resale Price Maintenance », (2008) 15 *International Journal of the Economics of Business* 359-377

France Livre 2013 — France Livre, *Suisse*, Paris, 2013 http://www.francelivre.org/Ressources/Les-marches-du-livre-etrangers2

Giraud 2013 — Giraud, Gabriel et Alexandre Boulegue, *La situation économique et financière des librairies indépendantes - Analyse sur la période 2005-2012*, Étude réalisée pour le Syndicat de la librairie française – SLF – et le Ministère de la culture et de la communication – DGMIC/SLL –, 2013, http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-lecture/Actualites/Etude-2013-sur-la-situation-economique-et-financiere-des-librairies-independantes-2005-2012-le-rapport-complet-est-en-ligne

Habrand 2007 — Habrand, Tanguy, *Le prix fixe du livre en Belgique, Histoire d'un combat*, Bruxelles, Éditions Les Impressions Nouvelles, 2007

Hjorth-Andersen 2000 — Hjorth-Andersen, Christian, « A Model of the Danish Book

Market », (2000) 24 *Journal of Cultural Economics* 27–43

KBb 2012 — Koninklijke Boekverkopersbond (Association royale néerlandaise des marchands de livres), rapport annuel 2012 (en néerlandais) http://www.boekbond.nl/wp_new/userfiles/uploads/2013/06/jaarverslag_KBb_2012.pdf

Nordic 2012 — *Nordic Book Statistics Report 2011,* Stockholm, 2012 http://forlaggare.se/sites/default/files/Nordic%20Book%20Statistics%20Report%202011.pdf

Notenboom 2009 — Notenboom, A., C. Schrijvershof et R. Goudriaan, *Evaluatie van de Wet op de vaste boekenprijs - Een kwantitatieve analyse*, La Haye, Aarts De Jong Wilms Goudriaan Public Economics bv (APE), 2009, (en néerlandais; Évaluation de la *Loi sur le prix fixe du livre*) http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&ved=0CEIQFjAD&url=http%3A%2F%2Fwww.kvb.nl%2Fstream%2Fvbp-eval-2010-ape-wetensch-onderzoek-aug-2009&ei=5K3VUa69M-bx0wHd9oDIBQ&usg=AFQjCNHJ9AxFfSZFl71BaP5zRmDkB4MnTQ&sig2=Jmg-NBi1m28W8NZ8_ghpXg&bvm=bv.48705608,d.dmQ

Observatoire 2013 — Ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre, *Le secteur du livre : chiffres-clés 2011-2012*, Paris http://www.francelivre.org/Ressources/Le-livre-en-France/Chiffres-cles

OFT 2008 — OFT, *An Evaluation of the Impact upon productivity of ending resale price maintenance on books*, Londres, Office of Fair Trading, OFT981, 2008, http://www.oft.gov.uk/shared_oft/economic_research/oft981.pdf www.oft.gov.uk/advice_and_resources/resource_base/economic-research

Perona 2004 — Perona, Matthieu, Essai de mesure de l'élasticité-prix de la demande de livre et de disques en France 1960-2003, Paris, thèse, 2004

Perona 2010 — Perona, Mathieu et Jérôme Pouyet, *Le prix unique du livre à l'heure du numérique*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2010

Ploeg 2004 — van der Ploeg, Frederick, « Beyond the Dogma of the Fixed Book Price Agreement », (2004) 28 *Journal of Cultural Economics* 1–20

Poort 2012 — Poort, Joost, Ilan Akker *et autres*, *Digitally binding - Examining the feasibility of charging a fixed price for e-books*, Amsterdam, IVIR; SEO economic research, 2012, http://www.ivir.nl/publications/vaneijk/Digitally_binding.pdf

Rosen 1981 — Rosen, Sherwin, « The Economics of Superstars », (1981) 71 *American Economic Review* 845-858

Scherer 2001 — Scherer, F.M., The Innovation Lottery, dans: *Expanding the Boundaries of Intellectual Property : Innovation Policy for the Knowledge Society*, Rochelle Cooper Dreyfuss, Diane Leenheer Zimmerman et Harry First (dir.), Oxford, Oxford University Press, 2001, pp. 3-21

Stockman 2004 — Stockman, Doris, « Free or fixed prices on books - Patterns of book pricing in Europe », (2004) 11 *The Public Interest* 49-64

Stockman 2005 — Stockman, Doris, Niklas Bengtsson et Yrjö Repo, The Book Trade in Finland - From author to reader — support measures and development in the book trade Figures and tables updated in December 2005, Helsinki, Ministry of Education and Culture; DSNBY Repo, 2006, www.nordicmedia.info/The-Book-Trade-in-Finland.pdf; http://www.minedu.fi/export/sites/default/OPM/Julkaisut/2000/liitteet/The_book_trade_in_Finland_pxivitys_2006.pdf?lang=en

Utton 2000 — Utton, Michael, « Books Are Not Different After All: Observations on the Formal Ending of the Net Book Agreement in the UK », (2000) 7 *International Journal of the Economics of Business* 115-126

VVB 2012 — Vereniging Vlaamse Boekverkopers, Jaarverslag 2011 (Association flamande des marchands de livres), rapport annuel 2012 (en néerlandais) http://www.boekenvak.be/sites/default/files/VVB%20Jaarverslag%202011.pdf